



DELIBERATION N° 2025-17

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le 20 mai 2025 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 12/05/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Jean FARIZY, Thierry NIGAY, Sylviane TERNISIEN, Patrice AUFRANT, Gérard SIMOND (suppl.), Alain LE CLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, René VALORGE, François RENARD, Christian LAVENIR, Bernard PATTEEUW.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT

Le Président rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal en date du 20/03/2025,

Considérant le tableau des effectifs en date du 30/01/2025,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique, et de créer un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, au 01/09/2025, et de supprimer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, et de créer un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, au 01/10/2025, pour permettre l'avancement de grade des agents concernés,

Le Président propose à l'assemblée les suppressions/créations d'emploi correspondantes, permanents, à temps plein.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

Au 01/09/2025

Filière : technique,
Cadre d'emploi : adjoint technique,
Grade : adjoint technique

- ancien effectif : 4

- nouvel effectif : 3

Filière : technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Au 01/10/2025

Cadre d'emploi : adjoint technique,
Grade : adjoint technique 2^{ème} classe

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 1

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique principal 1^{ère} classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le :

- 2 JUIN 2025

Publié le :

= 2 JUIN 2025

Fait à Pouilly/Charlieu le 22/05/2025

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Pierre AUVOLAT